

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2021

L'an deux mil vingt et un , le 20 mars à 10h30, le Conseil Municipal, légalement réuni à la salle polyvalente Pierre Ducange en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 16 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents, 14 conseillers sur 15 :

MM. Annie-France ALI - Sylviane CLAVELLE - Alain COZETTE – Philippe DELATTRE - Alain DUCANGE - Catherine DUPONT – Agnès HAVET - Alain LECLERCQ - Benoit LEGUEN - Michel LEROY - Éric MAASSEN - Christian MANABLE - Séverine MASCRET - Jacques MASSET formant la majorité des membres en exercice.

Etai (ent) absent(s) excusé(s) : 1 conseillère sur 15 :

M. Julie THOMAS

A été élu secrétaire de séance M. Séverine MASCRET

Le compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, un point :

- Avancement du projet des travaux de réhabilitation du local 3 rue de Pierregot - Boulangerie

Le conseil municipal, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### 2021-001 : Approbation du compte administratif 2020 – Budget général M14

Le Conseil Municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2020, a procédé à l'unanimité, à l'élection d'un président de séance en la personne de Madame Annie-France ALI, en application de l'article L2121-14 du CGCT.

Après en avoir délibéré hors la présence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, qui s'est retiré pour la circonstance et par un vote de voix 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Le Conseil Municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Budget général M14**

	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>	1 226 479.39 €	665 106.00 €	1 891 585.39 €
<b>DEPENSES</b>	1 550 434.67 €	536 438.03 €	2 086 872.70 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-323 955.28 €</b>	<b>128 667.97 €</b>	<b>-195 287.31 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

## 2021-002 : Approbation du compte de gestion 2020 – Budget général M14

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, a délibéré sur le Compte de Gestion de l'exercice 2020, dressé par M. Frédéric LEGAY, Inspecteur divisionnaire à Doullens.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par l'Inspecteur divisionnaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par le receveur.

## 2021-003 : Approbation du compte administratif 2020 – budget Eau M49

Le Conseil Municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2020, a procédé à l'unanimité, à l'élection d'un président de séance en la personne de Madame Annie-France ALI en application de l'article L2121-14 du CGCT.

Après en avoir délibéré hors la présence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, qui s'est retiré pour la circonstance et par un vote de voix 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Le Conseil Municipal lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### Budget eau M49

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>	30 676.00 €	138 013.76 €	168 689.76 €
<b>DEPENSES</b>	31 798.56 €	152 112.58 €	183 911.14 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 122.56 €</b>	<b>-14 098.82 €</b>	<b>-15 221.38 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

## **2021-004 : Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Eau M49**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, a délibéré sur le Compte de Gestion de l'exercice 2020, dressé par M. Frédéric LEGAY, Inspecteur divisionnaire à Doullens.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020,
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par le receveur.

## **2021-005 : Avancement du projet des travaux de réhabilitation du local 3 rue de Pierregot - Boulangerie**

➤ M. et Mme Ribeiro ont cessé l'activité dans les locaux du 3, rue de Pierregot depuis fin décembre 2018. Monsieur le Maire informe les élus qu'il a demandé à Maître Blondel, notaire à Villers Bocage de procéder à la résiliation du bail au frais de M. et Mme Ribeiro afin de pouvoir prochainement établir un nouveau bail.

Monsieur le Maire indique également qu'après analyse des sept candidatures pour la réouverture de la boulangerie pâtisserie, il s'avère que le dossier présenté par M. et Mme Willy Mercier offre les meilleures garanties de réussite.

En effet, leur projet est mené avec détermination, sérieux et avec l'appui du Moulin de Savigny, très implanté dans les régions bien au-delà de leur siège social situé dans les Ardennes.

Il est rappelé le montant des travaux qui s'élève à 52 301.26 € HT (honoraires et travaux), les demandes de subventions sont en instruction (Région et DETR – 41 841.00 €).

Devant le souhait d'ouvrir dès que possible, M. le Maire souhaite ne pas perdre de temps pour la réalisation des travaux d'aménagement nécessaire à l'ouverture de la boulangerie, il propose au conseil de diligenter l'architecte M. Anne Sophie DOMONT afin que les différentes étapes soient réalisées (devis fournisseurs - matériaux à commander-délai d'attente).

M. Éric Maassen précise qu'il est nécessaire d'activer les démarches car les délais d'obtention des devis et matériaux peuvent être longs.

M. Christian Manable souhaite que le loyer qui sera dû pour la location du local soit effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme cela a déjà été évoqué précédemment.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de diligenter l'architecte afin d'effectuer les démarches nécessaires au bon déroulement du projet.

## **Questions diverses**

### **➤ Budget M14 :**

M. Benoit Leguen fait remarquer que les tarifs de location des salles polyvalentes n'ont pas changé depuis 2001. M. le Maire indique que les tarifs pourront être revus après que les commissions

« Sports – Associations – Culture et Bâtiments) se soient réunies et établies de nouvelles propositions.

➤ **Budget M49 :**

Pour information, Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'augmenter le prix de l'eau pour atteindre 1.30 € (part communale) afin de pouvoir bénéficier de subvention lors de travaux sur le réseau d'eau auprès de l'Agence de l'eau.

La location du compteur intervient également dans le prix du m<sup>3</sup>/eau. M. Alain Ducange s'interroge si les compteurs des exploitations agricoles sont concernés. A propos de l'eau, M. le Maire rappelle que le prix du collecteur assainissement est facturé 15.30 € HT au semestre aux abonnés. Le souhait de la CCTNP est d'uniformiser le tarif sur l'ensemble du territoire au prix de 20.00 € HT dès la facturation de Mars/Avril 2022.

Il indique que les communes de Beauval et Talmas ne possèdent pas d'assainissement collectif et que le coût est estimé à 4 000 000 euros environ pour la seule commune de Naours.

M. Christian Manable précise que l'assainissement collectif est coûteux mais précieux.

Le conseil municipal se réunira le samedi 10 avril ou lundi 12 avril 2021 pour le vote des budgets primitifs 2021.

➤ M. Alain Ducange informe qu'un riverain de la boulangerie demeurant au 7, rue de Pierregot, lui avait fait part de deux demandes.

1 – Il demande le rejointoiement du mur de son habitation louée au 5, rue de Pierregot. Une partie de ce mur (5m<sup>2</sup> environ) a été mise à jour du fait du démontage d'un petit bâtiment communal de l'ancienne cour d'école abritant les toilettes de l'école et un petit espace de stockage.

2- Il déplore que lors des travaux de voirie de la RD11 effectués par l'entreprise Colas, le tuyau de son raccordement gaz a été accroché et donc inutilisable.

Monsieur le Maire s'informerait auprès du service juridique de l'Association des Maires de la Somme afin de savoir avec certitudes si la commune doit procéder au rejointoiement du mur en brique.

Pour le branchement gaz, il s'avère qu'en l'absence de raccordement effectif (aucune consommation) depuis 10 ans), ce raccordement est obsolète. M. le Maire enverra un mail à ce sujet à M. Patrick Gest, interlocuteur GRDF pour les collectivités de la Somme.

➤ Monsieur le Maire informe les élus que des tests salivaires ont été effectués à l'école de Beauvoir le lundi 15 mars dernier, 3 enfants ont été testés positifs (2 CE1 et 1 CM2).

➤ Les travaux d'aménagement (chemin goudronné) de la place publique s'avèrent urgents vu l'état de dégradation important. M. Christian Manable évoque la pose de dalles alvéolées pour un parking écologique. M. le Maire précise que le budget 2021 prévoit un aménagement uniquement sur la partie centrale et l'avenir reste à écrire avec peut-être une étude approfondie permettant d'intégrer des idées nouvelles comme celles évoquées par M. Christian Manable.

➤ M. Benoit Leguen indique qu'il serait intéressant de se rapprocher de la commune de Querrieu au sujet des nouvelles plantations. Il a en effet constaté qu'une réalisation importante a été faite par cette commune. Il indique que la Région des Hauts de France prend en charge 90 % du prix des plantations.

➤ M. le Maire propose une réflexion sur l'acquisition d'un camion benne pour le service technique.

➤ M. Catherine Dupont mentionne qu'à terme un espace dédié à l'apport volontaire de déchets verts serait judicieux.

M. Alain Ducange précise qu'en apport volontaire nous pouvons retrouver des déchets autres que verts...

M. le Maire indique que la commission cadre de vie se réunira prochainement mais qu'actuellement cette compétence est assurée par le SMIRTOM.

➤ Monsieur le Maire indique qu'à l'initiative de la FDSEA de la Somme (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), une collecte des pneus servant au lestage des bâches couvrant les ensilages a été organisée dans la Somme pour les exploitants agricoles. Dans ce cadre, M. le Maire a fait évacuer avec son propre matériel, 4 tonnes de pneus entreposés depuis des décennies sur le terrain communal

rue de Gauville, seul le chargement a été effectué par les employés communaux. Après les aides déduites du Département de la Somme, de la CCTNP et la coopérative laitière SODIAAL, M. le Maire s'acquittera à titre personnel de la facture restant à charge (environ 30 euros la tonne HT).

➤ M. Séverine Mascret rappelle ses doléances sur la sécurité des voies communales. M. le Maire indique qu'une réflexion sera engagée sur l'année 2022 avec la commission voirie-circulation afin de réaliser une étude d'aménagement sécuritaire. Une consultation des riverains concernés est envisageable par secteur parfois.

Autre sujet évoqué par Mme Mascret, le défibrillateur est non accessible aux administrés. M. Éric Maassen indique que ce type d'appareil et/ou autres extincteurs en libre accès se font dérober très rapidement.

➤ M. Benoit Leguen fait part d'une demande sur la page facebook de la commune, la réinstallation du panier de basket sur la place publique. Après vérifications par le service technique le panier de basket sera remis en place.

➤ Le conseil d'école s'est déroulé le mardi 16 mars dernier, M. Christian Manable et Benoit Leguen, délégués titulaires, informent d'un effectif de 176 élèves la prochaine rentrée scolaire. L'essentiel lors de la réunion a été consacré à la sécurité.

Des problèmes de stationnement et d'incivilités persistent aux abords de l'école. La présence d'un employé communal aux heures d'entrées et sorties a été évoqué. M. le maire refuse catégoriquement cette solution. Idéalement située dans une rue secondaire avec parking, trottoirs et peu de circulation hormis les heures d'arrivées et de sorties d'école, la réalisation d'un passage piéton supplémentaire est préférable et/ou d'un arrêt minute devra être tranché rapidement. La gendarmerie sera avertie des incivilités des automobilistes.

Le panneau signalétique « demi-tour interdit » sera réinstallé.

➤ M. Christian Manable communique des chiffres sur la population émanant du recensement du Conseil Départemental (source INSEE). Sur la période 2013-2018, un record de croissance dans le département :

- Guignemicourt (communauté de communes Sud-Ouest Amiénois) : en 2018 = 390 habitants, +9.60% (143 habitants).

- Rainneville (communauté de communes du Territoire Nord Picardie) : en 2018 = 1 001 habitants, + 3.3 % (+150 habitants). 1<sup>er</sup> sur 116 communes du Nord Amiénois.

Il indique également que la commune de Flesselles fait paraître tous les 15 jours depuis 1995, des informations communales sous format papier (informations préfectorales, vente de particuliers à particuliers...).

➤ M. Michel Leroy a reçu des doléances de son voisin (riverain du clos), ce dernier a des craintes sur l'infiltration des eaux pluviales au nouveau lotissement. M. le maire informe avoir reçu un courrier en recommandé, de Monsieur Maisans à ce sujet. M. le Maire précise que les lotisseurs ont l'obligation de respecter la loi sur l'eau. Il précise également que les dispositifs d'infiltration ne pourront être efficaces à 100% que lorsque l'ensemble des aménagements seront réalisés lors de la 2<sup>ème</sup> phase (automne 2021 ou printemps 2022) suivant l'avancement des constructeurs d'habitations.

Il indique également que la réfection de la voirie (compétence CCTNP) et l'aménagement des trottoirs et stationnement (commune) s'avéreront nécessaires. Ces travaux et la circulation feront l'objet d'un travail d'un bureau d'études et d'une concertation avec les riverains

Fin de séance : 12H45

Madame Séverine MASCRET

La secrétaire de séance,

